



DECLARATION PREALABLE CAPI Paris

Du vendredi 19 juin 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'Administration,
Mesdames et Messieurs,

L'UNSA-Police exprime sa volonté pour qu'une mobilité maximale puisse être autorisée à l'ensemble des policiers parisiens en Intra-CAPI comme au niveau national.

Les situations de blocage sur une affectation sont nombreuses et très mal vécues. L'UNSA-Police demande que les mouvements intra-CAPI puissent être prévus à l'avance et connus de tous. Un tel calendrier peut tout à fait être réalisé en acceptant le principe qu'un mouvement intra-CAPI soit déclenché de façon mécanique à chaque arrivée de nouvelle promotion sur Paris.

L'UNSA-Police demande l'extension du mouvement intra-CAPI à un mouvement intra-SGAP unique (Paris/Versailles).

L'UNSA-Police a dénoncé, par voie de tract avant la dernière CAPN et en séance, l'injustice du mouvement général de mutation à l'égard des policiers parisiens.

Il est anormal que les parisiens se voient refuser une légitime mutation au profit de collègues provinciaux pourtant moins bien classés.

Il est urgent que les sorties d'école soient en totalité affectées sur Paris et que le recours systématique à un contingentement cesse afin que le droit à mutation s'applique aux policiers parisiens comme pour tous les autres.

Les retours sur la PP doivent être encouragés et autorisés dans chaque mouvement de mutation général.

Suite à notre action, Madame la Préfète Michèle KIRRY, DRCPN, a décidé en séance CAPN de mettre en place un groupe de travail piloté par la PP pour apporter une ou des solutions à cette problématique de mutation des policiers parisiens. L'UNSA-Police souhaite participer à ce groupe de travail.

Si l'Administration a la volonté de faire appliquer le droit à mutation aux policiers parisiens comme aux autres ; alors il faudra qu'elle se penche sérieusement sur des mesures de fidélisation significatives et efficaces pour endiguer ce refus de continuer à travailler sur Paris dans les conditions actuelles.

En effet, cette problématique traduit bien le malaise de l'exercice du métier de policier sur la PP ; malaise de plus en plus profond car aujourd'hui certains postes ouverts au mouvement intra-CAPI n'ont pas recueilli une seule candidature ... cela en dit long sur l'attractivité professionnelle de ces Services.

.../...

Une nouvelle fois l'UNSA-Police demande qu'une réflexion soit menée pour revoir l'organisation des Services parisiens.

Le saucissonnage des Services et Unités ne fait qu'amplifier ce malaise et le Service de Voie Publique doit être réarmé et étoffé dans ses missions pour redonner du sens à notre exercice professionnel et de la force au Service Public que nous devons à nos concitoyens.

La baisse des effectifs est incompatible avec le maintien de toutes nos missions ; il faut revoir nos missions et les adapter à nos moyens et non l'inverse.

Les policiers parisiens ne peuvent plus répondre à tout dans un climat de méritocratie et de culture du résultat toujours présents et en plan Vigipirate « écarlate » de surcroît !

Les organismes et les bonnes volontés s'épuisent, il faut vite en prendre conscience et le considérer au quotidien autrement que par le poids hiérarchique de plus en plus insupportable parfois.

L'utilisation de l'article 25 ne peut pas être une réponse adaptée aux situations de tension hiérarchique et l'UNSA-Police demande que cette mesure reste une mesure marginale et non une réponse s'apparentant à une décision hiérarchique unilatérale et incomprise. Aujourd'hui nous avons 19 mutations article 25 pour à peine 102 mutations en mouvement Intra-CAPI, c'est beaucoup !

Si l'Administration veut conserver une police parisienne dynamique, expérimentée et efficace elle doit apporter une meilleure considération professionnelle, sociale et salariale à ses policiers parisiens et leurs familles.

L'UNSA-Police attire l'attention sur les futures réformes qui devront apporter un plus pour être efficaces et comprises ; notamment sur la réforme horaire, celle de l'Avantage Spécifique d'Ancienneté ou encore celle du Pass Navigo.

Le métier de policier parisien et ses contraintes n'ont rien de comparable avec celui exercé à la CSP de La-Seyne-sur Mer ou de Figeac.

La PP mérite et nécessite une attention particulière et un traitement particulier ; l'UNSA-Police sera vigilant pour faire respecter et reconnaître cette différence évidente.

L'UNSA-Police demande que cette déclaration préalable soit annexée au procès-verbal de cette CAPI Paris.

Merci de votre attention.

Les représentants du Personnel